COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
& de La Saintonge Viticole

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
les membres du Conseil communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Pascal LAVERGNE (Rétaud), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN, Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson), Anaïs BERTET (Thézac) et Francis LUDWIG (Villars-en-Pons).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Marie-Line CHAUVET (Rétaud), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Bruno TAPON (Thaims), et Jean GEAY (Virollet).

Date de Convocation :
16/09/2026

Nombre de Délégués :
En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 23

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance

N°	Délibérations	Vote
26/076	Règlement intérieur de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole : modification	Approuvée
26/077	Composition de la commission intercommunale d'accessibilité 2026 - 2032	Approuvée
26/078	Commune de Villars en Pons : mise à jour voirie communautaire	Approuvée
26/079	Autorisation à signer la convention de servitudes avec ENEDIS concernant la parcelle cadastrée AB 99 – commune de Gémozac	Approuvée
26/080	Création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet – piscine de Gémozac – saison 2026	Approuvée
26/081	Création de 2 emplois non permanents d'agent d'accueil pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet – piscine de Gémozac – saison 2026	Approuvée
26/082	Création d'un emploi non permanent de maître-nageur sauveteur pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet – piscine de Gémozac – saison 2026	Approuvée
26/083	Création d'un emploi non permanent de surveillant de baignade pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet – piscine de Gémozac – saison 2026	Approuvée
26/084	Création de 2 emplois non permanents de surveillant de baignade pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet – piscine de Gémozac – saison 2026	Approuvée
26/085	Création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet – piscine de Meursac – saison 2026	Approuvée
26/086	Création de 2 emplois non permanents d'agent d'accueil pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet – piscine de Meursac – saison 2026	Approuvée
26/087	Création d'un emploi non permanent de maître-nageur sauveteur pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet – piscine de Meursac – saison 2026	Approuvée
26/088	Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission architecture et paysage pour accroissement temporaire d'activité à temps complet	Approuvée
26/089	Création d'un emploi non permanent d'aide à domicile pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet	Approuvée
26/090	Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique pour un poste d'animateur culture, patrimoine et Projet Alimentaire Territorial (PAT) à temps complet	Approuvée
26/091	Création d'un emploi permanent d'aide à domicile à temps non complet 20h00 au grade d'agent social	Approuvée
26/092	Création d'un emploi permanent à temps complet d'instructeur – service Autorisations du Droit des Sols	Approuvée
26/093	Société hippique de Gémozac : versement de subvention	Approuvée
26/094	AMF – soutien aux communes impactées par les incendies en Gironde : versement de subvention	Approuvée
26/095	Association Sportive du collège de Gémozac – championnat de France UNSS : versement de subvention	Approuvée

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GEMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site https://www.telerecours.fr/

Publié le 28/09/2026